

COMPTE RENDU DE REUNION

REF : 20210201-CR COMMISSION A

DATE D'EMISSION : 08/02/2021

DATE DE LA REUNION : 01/02/2021

LIEU : Nyons

REDACTEUR : MATHILDE COTA

OBJET : Commission A, SCOT / PLUI / PCAET / Transition écologique / Mobilités

PARTICIPANTS PRESENTS	Commune/Structure	DIFFUSION
AMAR Janine (visio)	VALOUSE	Oui
AMOURDEDIEU Aurore	NYONS	Oui
AUMAGE Cyrille	CONDORCET	Oui
CLEMENT Rémy	BUIS-LES-BARONNIES	Oui
CONIL Denis (visio)	CORNILLON SUR L'OULE	Oui
FEUILLAS Annie	AULAN	Oui
GOURDON Claudine	LA ROCHE SUR LE BUIS	Oui
GRAUGNARD Henri	SAHUNE	Oui
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	Oui
GROSS François	BELLECOMBE - TARENDOL	Oui
GUILLOT Corinne	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Oui
JOUBIN Victor	CONDORCET	Oui
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Oui
OLIVE Alain (visio)	BUIS-LES-BARONNIES	Oui
PADILLA Pascale	LES PILLES	Oui
RICHARD Eric	AUBRES	Oui
ROBIN Philippe	SAHUNE	Oui
ROGEZ Marie-Claude	VINSOBRES	Oui
RUYSCHAERT Christelle	PRESIDENTE COMMISSION A // ST SAUVEUR-GOUVERNET	Oui
SALIN Olivier	REMUZAT	Oui
TATONI Thierry	NYONS	Oui
VAN ZELE Virgile	NYONS	Oui
EXCUSES	Commune/Structure	DIFFUSION
BONTOUX Robert	ST AUBAN SUR L'OUVEZE	Oui
BRUAS Fred	LE POET SIGILLAT	Oui
CUVELARD Bruno	REMUZAT	Oui
DAYRE Thierry	Président CCBDP	Oui
DIACONO Eugénie	VENTEROL	Oui
GALLAND Denis	VENTEROL	Oui
INIZAN Loïc	REMUZAT	Oui
LAGET Jean-Michel	VICE-PRESIDENT COMMISSION A // CHAUDEBONNE	Oui
LEDESERT Philippe	LES PILLES	Oui
PUSTOCH Alan	PROPIAC	Oui

TOUCHE Danielle	SEDERON	Oui
ABSENTS	Commune/Structure	DIFFUSION
BERNARD Franck	BELLECOMBE - TARENDOL	Oui
BLAIN Bruno	BEAUVOISIN	Oui
BORDES Marc	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	Oui
BRUS Jean-Claude	CONDORCET	Oui
CHAPPON Gérard	MONTBRUN LES BAINS	Oui
CHAUVET Marie-Thérèse	PIEGON	Oui
CORREARD Florian	MONTBRUN LES BAINS	Oui
DAOUD Lisa	BUIS LES BARONNIES	Oui
DELAPLACE Annick	SAINT MAY	Oui
HONVAULT Guillaume	VERCOIRAN	Oui
JOLY Amandine	MERINDOL LES OLIVIERS	Oui
LEBRE Amélie	SAINT AUBAN SUR OUVEZE	Oui
PERRAUD-JARJAYE Jessica	VERCOIRAN	Oui
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Oui
ROUX Serge	PIEGON	Oui

ORDRE DU JOUR :

- Retour sur la réunion avec la Région au sujet de la LOM et de la prise de compétence Mobilité
- Présentation des 3 candidats finaux au marché : « Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant le développement d'une mobilité durable pour les Baronnies en Drôme Provençale »
- Retour sur leurs entretiens
- Présentation du projet de contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- Suivi de l'avancement du PCAET en cours

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

1. Panorama des Mobilités dans les Baronnies en Drôme Provençale et enjeux de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

Par son contexte particulier de territoire rural, très étendu, avec un relief marqué et son implantation d'extrémité dans la Région AURA, l'enjeu des mobilités est très fort pour désenclaver, fluidifier et connecter au mieux chaque commune.

- Présentation des différentes mobilités existantes sur le territoire :
 - Transport régulier et scolaire : la Région AURA est Autorité Organisatrice des Mobilités régionale (AOMR) pour les lignes de cars interurbains et les lignes TER (trains et car)
- ⇒ Enjeu principal : Obtenir une ligne interrégionale avec la PACA (Vaucluse) entre Buis-les Baronnies et Vaison-la Romaine et par extension entre Nyons et la gare d'Avignon
 - Transport à la demande (TAD) : organisée par le CD26, il permet de mailler de manière plus fine et apporter une offre aux communes qui n'ont pas de ligne régulière. L'offre du TAD est complétée par le bloc interco/commune. Navette gratuite à Nyons.
- ⇒ Enjeu principal : Rendre lisible l'accès de cette offre pour son usage courant.
 - Les Mobilités douces : Actives / Partagées / Solidaires. Ces mobilités se dessinent finement à l'échelle interco/commune. Demande une connaissance de terrain des besoins des usagers dans son contexte locale. La CCBDP intervient déjà à cette échelle par le biais des activités de pleine nature, le lancement de l'étude du schéma des mobilités et du schéma directeur cyclable, la création d'un poste de chargé de mission pour coordonner le sujet.
 - Les enjeux de ces Mobilités se font avec la transition écologique en toile de fond avec notamment les actions du PCAET qui auront impact direct sur les mobilités.
- ⇒ Enjeu principal : Faciliter l'intermodalité afin de mailler le territoire à différentes échelles et couplant mobilités douces avec le service de transport régulier

- La loi d'orientation des Mobilités :
 - Suite à 2 rencontres avec la Région, la 1ère le 21/12/2020 avec Didier Claude Blanc, conseiller régional et Julien Brossard, directeur de l'Antenne des Transports en Drôme, puis la 2nd avec Paul Vidal, conseiller régional mandaté par Laurent Wauquiez sur la question de la LOM, la prise de compétence Mobilité est toujours en cours de réflexion auprès des conseillers communautaires. Il reste des questions en suspens pour avoir une lecture claire dans la prise de décision avant le 31 mars 2021, selon l'échéance indiquée par la loi.
 - La Région nous propose une convention de 6 ans qui permettra une délégation sur les services de mobilité que nous souhaiterions mettre en place. La question des financements n'est non plus pas clarifiée que ce soit les taux de prises en charge que les phasages des opérations comme celle du coût d'entretien des infrastructures. Néanmoins, la Région insiste pour être AOM locale à la place des EPCI, alors que la loi favorise les intercommunalités à la prise de compétence. Aujourd'hui, nous constatons que les financements sur le volet des mobilités douces émanent seulement de l'ADEME et du programme LEADER.
 - En parallèle, chaque commune a reçu de la part de la Préfecture de la Drôme une circulaire relative à la compétence " organisation de la mobilité " de communautés de communes, avec en annexe une synthèse des enjeux pour les futurs AOM locales.
- ⇒ **Eric Richard** insiste sur le positionnement politique de la Région qui est très tranché, avec une marge de négociation étroite surtout au niveau calendaire.
- ⇒ **Christelle Ruyschaert** souligne le fait qu'après le 31 mars, il ne sera plus possible de revenir sur la décision de la prise de compétence, alors qu'à l'inverse, si l'EPCI est AOM, elle pourra la redonner à la Région par délégation. Cela permettrait de prendre le temps nécessaire pour négocier avec la Région au lieu de le faire de manière précipitée avant le 31 mars. De plus, une vision de 6 ans est difficile à envisager pour détailler les actions souhaitées. Une revoyure à 3 ans semble plus pertinente pour nos besoins.
- ⇒ Ce sujet sera de nouveau débattu en Conseil Communautaire le 09 février prochain pour préparer au mieux cette prise de décision.

2. Retours sur les 3 candidats pour le marché « Définition d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant le développement d'une mobilité durable pour les Baronnies en Drôme Provençale » :

- INGETEC : n°1 dans le classement, en présentiel. Ils ont comme référence le schéma des mobilités de la CC Val de Drôme-BioVallée et CC Crestois et Pays de Saillans.
 - EVOPODS : n° 2 dans le classement, en présentiel. Ils ont une belle référence avec la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises, avec donc un contexte paysager similaire au nôtre. Le volet concertation reste léger mais adaptable avec une proposition de carte interactive pour une participation à distance.
 - VIZEA : n°2 exæquo dans le classement, en visio. Ce BE travaille déjà pour nous avec le PCAET, et cela se passe bien. Cela permettrait de relier les concertations participatives ensemble entre les 2 études et donc de minimiser les sollicitations, déjà bien nombreuses. Il a été précisé que les relations avec ce BE dans le cadre du PCAET sont bonnes et les résultats sont au RDV.
- ⇒ La prise de décision de choisir parmi ces 3 candidats n'a pas encore statué. Certains éclaircissements seront demandés notamment à VIZEA sur leur proposition. Néanmoins, la notification ne devra pas trop tarder car avec notre partenaire financeur, l'ADEME, des échéances calendaires sont conventionnées entre nos organismes.
- ⇒ **Jean-Luc Grégoire** et **Thierry Tatoni** soulignent le fait que la question du prix ne doit pas être le facteur principal dans le choix du BE mais celui du prix le plus juste en fonction du temps passé et de la proposition la plus pertinente à nos besoins.

3. Le Contrat de relance et de Transition écologique (CRTE) :

- Suite à la sollicitation de la Préfecture pour définir le périmètre de ce futur contrat début 2021, la date butoir pour la signature de ce contrat est le 30 juin 2021.
- Le CRTE sera la porte d'entrée à toutes les demandes de financements auprès de la Préfecture (DSIL et DETR). Il vient chapeauter le contrat de ruralité et le dispositif « Petits Villes de Demain ». Afin de bénéficier de d'autres soutiens, il est indiqué que ce sera le projet de territoire qui définira les besoins en fonction des opérations qui auront été déterminées. Il est donc nécessaire d'engager la définition d'un projet de territoire en Baronnies de Drôme Provençale afin d'avoir au moins une trame pour la signature du CRTE.

- ⇒ **Eric Richard** souligne le fait que cette manne financière vient du Plan de relance nationale et que la Préfecture nous contraint de répondre sur un laps de temps très court car ces financements doivent être dépensés au plus vite.
- ⇒ **Christelle Ruyschaert** confirme que cette contrainte calendaire nous pénalise face à des collectivités qui ont une ingénierie avec des moyens humains plus importants. Mais que cela reste néanmoins une opportunité à saisir.
- ⇒ **Thierry Tatoni** questionne sur la manière de solliciter les bons acteurs pour bénéficier de ces aides. En réponse, Mathilde Cota précise qu'au sein de la DDT, il y a une personne référente pour l'ANCT qui serait notre interlocuteur direct pour demander une aide en ingénierie et que cela serait couplé avec le CD26 qui s'est engagé aux côtés de la Préfecture. Une bonne connaissance des dossiers Petites Villes de Demain sera nécessaire pour être les plus pertinents possibles dans la cohérence de nos demandes.

4. Le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) :

- Un Cotech a eu lieu le 14 décembre 2020 et un Copil est en cours de préparation le 16 février 2021 à 14h. L'ensemble de la Commission A a été invité à y participer.
- En tant que rappel, il a été présenté la définition de ce qu'est cet outil réglementaire. Les thématiques qu'il développe et ses liens avec d'autres documents réglementaires d'urbanisme que ce soit supra-communautaire que communale. La présentation de l'ensemble des acronymes qui nomment chaque document, reste obscure pour certains membres de la Commission. Un lexique est souhaité dans ce sens.
- ⇒ **Christelle Ruyschaert** indique qu'actuellement il y a une révision du Schéma Régionale de Raccordement au Réseau des Energie Renouvelables (S3REN) de l'AURA, tous les 10 ans et réalisé par RTE. Cette révision a un impact sur le PCAET sur son volet de développement des ENR. Des discussions sont en cours avec le SDED afin d'échanger avec la Préfecture sur la création d'un poste source dans les Baronnies pour permettre une transition énergétique possible.

5. Divers :

Afin de prendre en compte le plus en amont possible des actions communales dans l'ensemble des études, contrats, dispositifs de financement, programme d'investissement, etc... sur les thématiques de cette commission et/ou qui ont un lien indirect (aménagement d'espace public, rénovation d'équipement, nouvelle construction, initiative associative locale...), il est possible de solliciter Mathilde COTA du pôle Aménagement pour échanger sur vos projets.

Contact : 04 75 26 97 78 // m.cota@cc-bdp.fr